

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Communes du Plateau du Russey



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h00

Le mercredi 10 avril 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau du Russey – CCPR s'est réuni à la Mairie de Bonnetage, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles ROBERT, Président, pour une session ordinaire.

Membre.s en exercice : 35

Membre.s présent.s : 21

Membre.s absent.s, excusé.s : 12

Membre.s suppléé.s: 2

Membre.s représenté.s: 4

Membre.s présent.s non votant.s : 1

Sont présent.e.s: BERTRAND Aline, BURNEQUEZ Pierre, COULOUVRAT Dimitri, FERNANDEZ Jean-Louis, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LEROUX Denis, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, PRETOT Bernard, RAMBAUD Manuela, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RUSSO Samuel, SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé

Sont absent.e.s, excusé.e.s: BOUVERESSE Thomas, CLEMENCE Eric, ERNST Jocelyne, GAIFFE Florian, HOUSER Thierry, HUMBERT Eric suppléé par GUILLEMIN Stéphane, JEANGUYOT Thomas, JOURNOT Hervé, LEMOINE Christophe, REVILLOT Carole, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc suppléé par BERTRAND Aline

Sont représenté.e.s: FAIVRE Lucine représentée par PAGNOT Valérie, LIGIER Valérie représentée par RAMBAUD Manuela, PETIT Catherine représentée par FERNANDEZ Jean-Louis, VERMOT-DESROCHES Charlene représentée par RUSSO Samuel

Sont présent.e.s non votant: VUILLEMIN Thierry

Sont arrivé.e.s en cours de séance: CLEMENCE Éric (avec une procuration de HOUSER Thierry), GAIFFE Florian, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont parti.es. en cours de séance : BERTRAND Aline, PRETOT Bernard

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance ;**
- 2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2024 ;**
- 3. Budget Général :**
 - 3-1 : approbation du CFU 2023,
 - 3-2 : affectation des résultats,
 - 3-3 : approbation du budget primitif 2024,
 - 3-4 : délibération sur la fongibilité des crédits des budgets relevant de la nomenclature M57,
 - 3-5 : taxe GEMAPI.
- Budgets Annexes :**
- 4. Ordures Ménagères :**
 - 4-1 : approbation du CFU 2023,
 - 4-2 : approbation du budget primitif 2024.
- 5. Chaufferie bois du Russey :**
 - 5-1 : approbation du CFU 2023,
 - 5-2 : approbation du budget primitif 2024,
 - 5-3 : réexamen des tarifs abonnement, fioul et bois.
- 6. Chaufferie bois de Noël-Cerneux :**
 - 6-1 : approbation du CFU 2023,
 - 6-2 : affectation des résultats,
 - 6-3 : approbation du budget primitif 2024,
 - 6-4 : réexamen des tarifs abonnement, fioul et bois.
- 7. Hangar de stockage :**
 - 7-1 : approbation du CFU 2023.
- 8. Zone d'Activités des Champs Lovy :**
 - 8-1 : approbation du CFU 2023,
 - 8-2 : approbation du budget primitif 2024,
 - 8-3 : délibération sur la fongibilité des crédits des budgets relevant de la nomenclature M57.
- 9. Zone d'Activités les Charrières 2 :**
 - 9-1 : approbation du CFU 2023,
 - 9-2 : approbation du budget primitif 2024,
 - 9-3 : délibération sur la fongibilité des crédits des budgets relevant de la nomenclature M57.
- 10. Zone d'Activités les Rondeys 2 :**
 - 10-1 : approbation du CFU 2023,
 - 10-2 : approbation du budget primitif 2024,
 - 10-3 : délibération sur la fongibilité des crédits des budgets relevant de la nomenclature M57.
- 11. Zone d'Activités des Butiques :**
 - 11-1 : approbation du CFU 2023,
 - 11-2 : approbation du budget primitif 2024,
 - 11-3 : délibération sur la fongibilité des crédits des budgets relevant de la nomenclature M57.
- 12. Compte-rendu des décisions du Président ;**
- 13. Actualités / État d'avancement des démarches et projets intercommunaux / Divers ;**
- 14. AGENDA.**

GR

Après le mot de bienvenue de Madame Valérie PAGNOT, Maire de la commune de Bonnéage, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil communautaire consacrée presque intégralement au vote des budgets.

1 – Délibération 2024-020 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Sur demande du Président et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme Monsieur Hervé VIENNET secrétaire de séance.

Résultat du vote : Pour = 25, Contre = 0, Abstention = 0.

2 – Délibération 2024-021 / Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2024 :

Les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 mars 2024.

Résultat du vote : Pour = 25, Contre = 0, Abstention = 0.

3 – Budget Général :

Après avoir remercié les agents pour l'important travail accompli au niveau de la préparation budgétaire, Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour. Le 7^{ème} point consacré à l'examen du Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « hangar à plaquettes » sera présenté à la suite du budget général dans la mesure où ce budget annexe a été dissous au 31/12/2023 afin d'être repris par le budget général. Il est par ailleurs précisé que le vote concernant la taxe GEMAPI interviendra lors de la présentation du budget général.

Responsable de la gestion comptable et budgétaire au sein des services de la CCPR, Madame Émilie SCALABRINO présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 ainsi que le Budget Primitif 2024 du budget général.

3-1. Délibération 2024-022 / Taxe GEMAPI :

DGS de la CCPR, Monsieur Cédric SIRIN rappelle que la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), laquelle fut instaurée par délibération en date du 31 janvier 2018, a pour finalité de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de la compétence éponyme dont l'exercice fut rendu obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre par la Loi NOTRe. Il s'agit d'une taxe additionnelle aux taxes foncières (Taxe sur le Foncier Bâti – TFB ; Taxe sur le Foncier Non Bâti – TFNB ; Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires – THRS ; Cotisation Foncière des Entreprises - CFE).

L'exercice de la compétence GEMAPI ayant été délégué par la Communauté de Communes à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - EPAGE « Doubs Dessoubre », la taxe GEMAPI est par conséquent définie au regard de la cotisation appelée par ce dernier qui s'élève pour l'année 2024, en ce qui concerne la CCPR, à hauteur de 56 511 €.

Il est précisé que la cotisation des cinq EPCI inclus dans le périmètre de l'EPAGE « Doubs Dessoubre » est déterminée en fonction d'une clef de répartition qui intègre la population (50%), le linéaire de cours d'eau (30%) ainsi que la superficie (20%).

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement définissant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » ;

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts - CGI, donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans le cadre de leur compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », d'instaurer une taxe destinée à financer cette compétence ;

Vu l'article 53 de la Loi de finances rectificative pour 2017, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'adoption jusqu'au 15 février 2018 de la délibération instituant la taxe et déterminant son produit avec alors un effet dès 2018 ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Plateau du Russey – CCPR exerce en tant qu'EPCI-FP la compétence obligatoire GEMAPI et est autorisée, à ce titre, à prélever la taxe GEMAPI à compter de cette même date ;

Considérant que le produit de cette taxe servira à financer les seules dépenses afférentes à la compétence GEMAPI ;

Considérant que pour 2024, les dépenses prévisionnelles liées à l'exercice de la compétence GEMAPI s'élèvent à 56 511 €, dépenses qui se décomposent comme suit :

- Contribution au fonctionnement du syndicat mixte « EPAGE Doubs Dessoubre » : 33 907 € ;
- Contribution aux investissements du syndicat mixte « EPAGE Doubs Dessoubre » : 22 604 € ;

Considérant l'article 1530 bis II du CGI, le produit voté de la taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – GEMAPI pour les impositions dues au titre de l'année 2024 à 56 511 € ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision et engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations – GEMAPI à 56 511 € pour l'année 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Résultat du vote : Pour = 25, Contre = 0, Abstention = 0.

Monsieur le Président revient sur la somme inscrite au budget en dépense de fonctionnement relative à l'entretien par un prestataire externe du chemin de la Bourquine, chemin effectuant la liaison entre les communes du Russey et de Bonnétage. Il apparaît en effet dès à présent, à la suite de la visite sur le terrain réalisée le jeudi 4 avril, que la somme de 6 000 € inscrite au budget sera insuffisante compte tenu de l'ampleur des travaux à entreprendre. Madame Manuela RAMBAUD confirme, un important travail de broyage sera notamment à réaliser.

L'exposé relatif au budget général reprend.

Monsieur le Président s'arrête sur la somme inscrite au compte 64111 – « rémunération principale ». Il explique que l'augmentation des recettes votée le du 13 mars 2024 vise à donner à la CCPR les moyens financiers d'exercer de nouvelles compétences.

Dans cette optique, le Président interpelle l'assemblée quant à l'intérêt de recruter un nouvel agent dès 2024 afin de préparer la prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi » (compétence nouvelle souvent mise en avant au cours des précédents débats) et d'assumer la mission actuellement dévolue à la Direction Départementale des Territoires – DDT25 d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Madame Manuela RAMBAUD souhaite savoir si dans cette hypothèse le service instructeur reviendrait à la Communauté de Communes. Elle précise que ce service est aujourd'hui rendu gratuitement par la DDT.

Monsieur le Président répond que ce point reste à définir. Il ajoute que si le service est pour l'instant gratuit, le manque de moyens affectés à la mission par l'État se fait ressentir dans les communes.

Madame Corinne PARATTE confirme. Les dossiers sont souvent instruits mais hors délai. Le service est certes gratuit mais parfois insatisfaisant.

Madame Valérie PAGNOT explique que même si à l'avenir il y aura moins de constructions étant donné la raréfaction du foncier disponible, il y aura toujours des dossiers pour aménagement ou agrandissement de bâtiments existants lesquels s'avèrent souvent plus complexes. Or, la Direction Départementale des Territoires - DDT ne dispose pas des moyens requis pour répondre aux besoins des communes.

Monsieur Samuel RUSSO considère pour sa part qu'il serait peut-être plus pertinent de commencer par la compétence « PLUi ». La mise en place d'un service instructeur interviendrait dans un second temps.

Madame Manuela RAMBAUD ajoute que le SCoT incite la Communauté de Communes à élaborer PLUi. Pour ce qui est de la constitution d'un service instructeur, il nous faut réfléchir.

Monsieur Jérôme RENAUD précise que certaines communes ne disposent pas de document d'urbanisme.

Madame Michelle VANHEE s'interroge quant à la capacité de la CCPR à assumer financièrement les dépenses induites par le recrutement d'un nouvel agent.

Monsieur le Président lui répond que l'augmentation des recettes fiscales entérinée lors du précédent conseil communautaire visait justement à donner à l'EPCI les moyens suffisants pour recruter.

La présentation du budget général se poursuit.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'au compte 65748 une enveloppe de 38 000 € a été inscrite afin de financer les subventions octroyées aux associations. Il explique que le cheminement d'attribution de ces subventions a été modifié à la suite de l'adoption le 31 janvier 2024 du Règlement d'Intervention « Culture – Sports – loisirs – Solidarités ». Il reviendra désormais à la commission « Vie associative et culturelle – Communication » de proposer, pour chaque dossier éligible instruit, un montant de subvention qui sera ensuite soumis, pour validation, au prochain Conseil communautaire étant entendu que le montant total des subventions octroyées ne pourra excéder la limite budgétaire établie à 38 000 €.

Arrivée de Monsieur Éric CLEMENCE et Monsieur Florian GAIFFE.

À la suite de la présentation du budget général, Madame Pauline VERRAIN-BRUOT, technicienne au

sein des services de la CCPR, présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « Hangar à plaquettes » dont elle rappelle qu'il a été dissous le 31/12/2023 et repris par le budget général.

3-2. Délibération 2024-023 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « Hangar à plaquettes » repris par le budget général au 1^{er} janvier 2024 :

Monsieur le Président propose de passer au vote du CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget « Hangar à plaquettes ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget « Hangar à plaquettes ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

Arrivés après la présentation du budget général, Messieurs Florian GAIFFE et Éric CLEMENCE ne seront pas en mesure de prendre part au vote.

3-3. Délibération 2024-024 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget général :

Monsieur le Président propose de passer au vote du CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget général.

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget général.

Résultat du vote : Pour = 24, Contre = 0, Abstention = 0.

3-4. Délibération 2024-025 / Affectation des résultats :

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget général et le Compte Financier Unique - CFU 2023 du budget « Hangar à plaquettes » dissous au 31/12/2023,

- Constatant que lesdits comptes présentent un excédent cumulé d'exploitation de 929 510.67 €

Ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté (724758,03+8898,15)	ou	excédent	733 656,18 €
		déficit	- €
- Affectation à la section d'investissement :			2 746,61 €
- Résultat de l'exercice (12) : (184194,16+14406,94)	ou	excédent	198 601,10 €
		déficit	- €
Résultat cumulé d'exploitation au (Résultat d'exploitation à affecter)	ou	excédent	929 510,67 €
		déficit	- €

- Et présente un besoin de financement cumulé d'investissement de 20 437,98 €,

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1	excédent (ba plaquette)	239,87 €
	ou besoin de financement	22 331,61 €
Solde des opérations de l'exercice	excédent	27 853,76 €
	ou besoin de financement	- €
Solde cumulé d'investissement au compte 001 à reprendre	excédent (R001)	5 762,02 €
	ou besoin de financement (D001)	- €
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)		26 200,00 €
Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis)		- €
(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)		
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser		20 437,98 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement	(R1068) :	20 437,98 €
- En affectation complémentaire en réserve :	(R1068) :	- €

Reliquat à reprendre au budget au compte 002

excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)	excéd. (R002)	909 072,69 €
déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)	déficit (D002)	- €

Résultat du vote : Pour = 25, Contre = 0, Abstention = 0.

3-5. Délibération 2024-026 / Approbation du Budget Primitif 2024 du budget général :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du budget primitif :

Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 193 982,27 €	3 063 799,89 €
Investissement	525 046 €	525 046 €

La Présentation du budget primitif étant achevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget général.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire :

- **Approuve** le Budget Primitif 2024 du budget général ;
- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : Pour = 25, Contre = 0, Abstention = 0.

Arrivée de Monsieur Dominique RONDOT.

Départs de Madame Aline BERTRAND et Monsieur Bernard PRETOT.

4 – Budget Annexe « Ordures Ménagères » :

En charge technique de la gestion des déchets ménagers, Madame Chloé MOUREAUX présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

Monsieur Stéphane GUILLEMIN fait part de son souhait que soit prochainement réalisé devant le Conseil communautaire un point sur le projet de construction du Pôle de réemploi du Bélieu. Monsieur le Président acquiesce et profite de l'occasion pour informer les conseillers que la Commission d'Appel d'Offres - CAO en vue de l'attribution des marchés publics de travaux a dû être reportée à plusieurs reprises faute pour les élus de disposer d'informations suffisantes et d'un rapport d'analyse des offres satisfaisant. Il ajoute que les résultats seront portés à la connaissance des élus communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil. Enfin, un petit film de présentation du projet sera présenté, ajoute-t-il, au terme de la présente séance.

4-1. Délibération 2024-027 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique – CFU 2023 et quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

Résultat du vote : Pour = 26, Contre = 0, Abstention = 0.

4-2. Délibération 2024-028 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>« Ordures Ménagères » :</u>	Dépenses	Recettes
Exploitation	827 617,15 €	875 634,80€
Investissement	499 500 €	563 222,23 €

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Ordures Ménagères » tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

5 – Budget Annexe « Chaufferie bois du Russey » :

Madame Pauline VERAIN-BRUOT, technicienne en charge du suivi des chaufferies intercommunales, présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois du Russey ».

Madame Corinne PARATTE se pose la question de l'affectation de l'excédent du budget « Hangar à plaquettes » dont il est proposé qu'il soit uniquement reporté sur le budget annexe « Chaufferie Bois du Russey ». Ne faudrait-il pas à l'avenir convenir d'un partage de cet excédent sur les deux budgets annexes « Chaufferie bois du Russey » et « Chaufferie Bois de Noël-Cerneux ». La question sera étudiée.

5-1. Délibération 2024-029 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Chaufferie Bois du Russey » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique - CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « Chaufferie bois du Russey ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « Chaufferie bois du Russey ».

Résultat du vote : Pour = 26, Contre = 0, Abstention = 0.

5-2. Délibération 2024-030 / Chaufferie Bois du Russey - tarif abonnement :

Le Bureau et la commission « Finances » proposent de passer le tarif du KWh souscrit de 65 € HT à 68 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité le tarif du KWh souscrit de 68 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

5-3. Délibération 2024-031 / Chaufferie Bois du Russey - tarif fioul :

Le Bureau et la commission « Finances » proposent de passer le tarif du MWh fioul livré sous station de 160,67 € HT à 138,49 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité le tarif du MWh fioul livré sous station de 138,49 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

5-4. Délibération 2024-032 / Chaufferie Bois du Russey - tarif bois :

Le Bureau et la commission « Finances » proposent de passer le tarif du MWh bois livré sous station de 60,64 € HT à 58,48 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité le tarif du MWh bois livré sous station de 58,48 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

5-5. Délibération 2024-033 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Chaufferie Bois du Russey » :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>Chaufferie bois du Russey</u>	Dépenses	Recettes
Exploitation	350 848,08 €	560 798,18 €
Investissement	84 726 €	87 477 €

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois du Russey » tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois du Russey ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

Arrivée de Monsieur Jean Luc VUILLEMIN

6 – Budget Annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux » :

Madame Pauline VERRAIN-BRUOT présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux ».

6-1. Délibération 2024-034 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Chaufferie Bois de Noël-Cerneux » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique – CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

6-2. Délibération 2024-035 / Affectation des résultats :

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Chaufferie Bois de Noël-Cerneux », statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 9 512,81€,
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 085.80 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-13 572.99 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 512.81 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-5 008.99 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-297.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-5 305.99 €
AFFECTATION (2) = d.	9 512.81 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	5 305.99 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	4 206.82 €
DEFICIT REPORTI D 002 (3)	

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

6-3. Délibération 2024-036 / Chaufferie Bois de Noël-Cerneux - tarif abonnement :

Le Bureau et la commission « Finances » proposent de passer le tarif du kWh souscrit de 123 € HT à 121 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité le tarif du kWh souscrit de 121 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

6-4. Délibération 2024-037 / Chaufferie Bois de Noël-Cerneux - tarif fioul :

Le Bureau et la commission « Finances » proposent de passer le tarif du MWh fioul livré sous station de 162,50 € HT à 155,71 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité le tarif du MWh fioul livré sous station de 155,71 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

6-5. Délibération 2024-038 / Chaufferie Bois de Noël-Cerneux - tarif bois :

Le Bureau et la commission « Finances » proposent de passer le tarif du MWh bois livré sous station de 62,65 € HT à 77,32 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité le tarif du MWh bois livré sous station de 77,32 € HT à compter du 1^{er} mai 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

6-6. Délibération 2024-039 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Chaufferie Bois de Noël-Cerneux » :

Madame Pauline VERRAIN-BRUOT présente le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux ».

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>Chaufferie bois Noël-Cerneux</u>	Dépenses	Recettes
Exploitation	33 865,53 €	33 865,53€
Investissement	25 454,41€	25 454,41 €

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux » tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Chaufferie bois de Noël-Cerneux ».

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

7 – Budget Annexe « Zone d'Activités des Champs Lovy » :

Responsable de la gestion comptable et budgétaire au sein des services de la CCPR, Madame Émilie SCALABRINO présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Champs Lovy ».

7-1. Délibération 2024-040 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Champs Lovy » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique – CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « ZA des Champs Lovy ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « ZA des Champs Lovy ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

7-2. Délibération 2024-041 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Champs Lovy » :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>ZA des Champs Lovy</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 805,95 €	42 805.95 €
Investissement	27 305.95 €	27 305.95 €

Monsieur le Président soumet au vote le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA des Champs Lovy » tel que présenté ci-dessus.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire :

- **Approuve** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Champs Lovy » ;
- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

8 – Budget Annexe « Zone d'Activités des Charrières 2 » :

Madame Emilie SCALABRINO présente le Compte Financier Unique - CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Charrières 2 ».

8-1. Délibération 2024-042 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Charrières 2 » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique – CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « ZA des Charrières 2 ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « ZA des Charrières 2 ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

8-2. Délibération 2024-043 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Charrières 2 » :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>ZA des Charrières 2</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	258 229,01 €	258 229,01 €
Investissement	100 000 €	100 000 €

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Charrières 2 » tel que présenté ci-dessus.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire :

- **Approuve** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Charrières 2 » ;
- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

9 – Budget Annexe « Zone d'Activités des Rondeys 2 » :

Madame Emilie SCALABRINO présente le Compte Financier Unique – CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Rondeys 2 ».

9-1. Délibération 2024-044 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Rondeys 2 » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « ZA des Rondeys 2 ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « ZA des Rondeys 2 ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

9-2. Délibération 2024-045 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Rondeys 2 » :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>ZA des Rondeys 2</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	176 224,32 €	176 224,32 €
Investissement	78 224,32€	78 224,32 €

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Rondeys 2 » tel que présenté ci-dessus.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire :

- **Approuve** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Rondeys 2 » ;
- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

10– Budget Annexe « Zone d'Activités des Boutiques » :

Madame Emilie SCALABRINO présente le Compte Financier Unique - CFU 2023 et le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Boutiques ».

10-1. Délibération 2024-046 / Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2023 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Boutiques » :

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique – CFU 2023 puis quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Madame Manuela RAMBAUD, 1^{ère} vice-Présidente, soumet au vote le CFU 2023 du budget annexe « ZA des Boutiques ».

Hors la présence de Monsieur le Président, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique – CFU 2023 du budget annexe « ZA des Boutiques ».

Résultat du vote : Pour = 27, Contre = 0, Abstention = 0.

10-2. Délibération 2024-047 / Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Zone d'Activités des Boutiques » :

Monsieur le Président termine en présentant la vue d'ensemble du Budget Primitif :

<u>ZA des Boutiques</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	291 292,19 €	291 292,19 €
Investissement	200 000 €	200 000 €

Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Boutiques » tel que présenté ci-dessus.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire :

- **Approuve** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « ZA des Boutiques » ;
- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, pour l'exercice 2024.

Résultat du vote : Pour = 28, Contre = 0, Abstention = 0.

11 – Compte-rendu des décisions du Président :

Décision n°2024-003 :	Signature d'une convention entre le Syndicat Mixte PREVAL Haut-Doubs et la CCPR précisant les conditions de remboursement par PREVAL à la CCPR des heures de gardiennage de la plateforme des déchets verts du Russey.
Décision n°2024-004 :	Signature, dans le cadre de l'aménagement du sentier d'interprétation de l'ENS du Bizot-Mémont, d'une convention avec M. Robert JEAMBRUN (propriétaire privé) autorisant la CCPR à implanter des équipements touristiques (belvédère) et les randonneurs à accéder à ceux-ci.

12 – Actualités / État d'avancement des démarches et projets intercommunaux / Divers :

12-1. Complexe sportif du Russey / Remplacement de l'éclairage des courts de tennis :

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande émanant du club de tennis du Russey portant sur le remplacement, afin de réduire le montant des factures d'électricité, de l'éclairage des deux courts de tennis couverts du complexe sportif du Russey par un éclairage LED satisfaisant aux normes de la Fédération Française de Tennis – FFT.

Une réunion sur site a été organisée dans cette optique le lundi 5 février en présence de Mme Elvire PAGE du club de tennis et des entreprises « BALOSSI » et « Daniel LAB » (Éric HOUSER).

Trois devis ont été en suivant sollicités et réceptionnés :

- 1 – Entreprise « MGP MATIC Morteau » (une entreprise directement sollicitée par le club de tennis) : 16 600 € HT (19 920 € TTC) ;
- 2 – SARL « Daniel LAB » : 13 959,44 € HT (16 751,33 € TTC) ;
- 3 – Entreprise « Balossi Marguet » :
 - Option 1 – Version basique : 9 160 € HT (10 992 € TTC) ;
 - Option 2 – Système de paramétrage de l'éclairage : 18 466,75 € HT (22 160,10 € TTC).

Saisi sur cette question, le Bureau du 27 mars 2024 a convenu de solliciter des compléments d'information technique auprès de l'entreprise « Balossi Marguet ».

12-2. Complexe sportif du Russey / Dommages liés aux infiltrations d'eau au niveau du gymnase :

Monsieur le Président rappelle qu'une nouvelle expertise a été réalisée le 26 juillet 2023 qui a confirmé que la garantie obligatoire de la police « dommages-ouvrage » était assurée à la CCPR compte tenu de la persistance des infiltrations d'eau en dépit des réparations réalisées en 2016. À la demande de GROUPAMA, la CCPR a sollicité en suivant un chiffrage des travaux qui seraient à entreprendre auprès de Monsieur Nicolas RENAUD (artisan localisé sur la commune de La Bosse) :

- 1 – Pose de bardage : 35 121,60 € TTC ;
- 2 – Reprise ossature bois, bavette d'étanchéité... : 58 044,24 € TTC.

Dépêché par GROUPAMA, Monsieur Jérôme SUARD, économiste au sein du cabinet QOST, a effectué le 8 décembre 2023 un examen complémentaire sur site qui a permis à l'assureur de préciser sa proposition d'indemnisation financière laquelle, transmise à la mi-mars, s'établit à 98 218.32 €.

Le Président informe l'assemblée qu'il a accepté cette proposition par courrier envoyé le 28 mars. Il précise qu'au regard de sa charge de travail, Monsieur Nicolas RENAUD ne devrait pas être en mesure de réaliser les travaux requis avant 2025.

12-3. Demande d'heures de travail supplémentaires formulée par l'agent d'entretien :

Le contrat avec la société « NAOKI » étant arrivé à son terme en fin d'année 2023, le ménage de la Maison des services mais aussi de la chaufferie-bois du Russey et des parties communes de l'ancienne caserne du Russey (copropriété) a été confié par la CCPR à un agent d'entretien, en l'occurrence Madame Diana SÉJOR, dans le cadre d'un contrat de prestation de trois mois conclu avec le centre de gestion du Doubs, contrat renouvelé jusque début juillet 2024.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé et des retours positifs, Monsieur le Président indique qu'un recrutement direct par la CCPR de Mme SÉJOR dans le cadre d'un contrat à durée déterminée est envisagé à compter de juillet 2024.

Informé sur cette possibilité, l'agent d'entretien a fait part de son souhait de travailler si possible sur un volume d'heures plus important. Monsieur le Président précise que les besoins de la CCPR ne permettent pas d'accéder à cette demande dans la proportion souhaitée (75% d'un temps plein) et informe les communes qui auraient des besoins en matière de ménage que la Communauté de Communes leur transmettra sur demande les coordonnées de Mme SÉJOR.

12-4. Très Haut Débit – THD / Signalement des anomalies par les particuliers :

Monsieur Florian GAIFFE rappelle que les particuliers ont la possibilité de signaler des anomalies qu'ils auraient constatées (percements ; parcours et fixation du câble ou de la prise terminale optique...etc.) sur leur raccordement privé grâce à une plateforme dédiée en ligne :

<https://declaration-malfaçon-raccordement.altitudeinfra.fr/?DSP=Dioptric>



Doubs
Très Haut Débit

Vous souhaitez signaler une anomalie suite à votre raccordement à la fibre

Contactez nous sur :
<https://declaration-malfaçon-raccordement.altitudeinfra.fr/>

➤ après analyse de votre signalement, si besoin et avec votre accord, des réparations ou remises en conformité pourront être réalisées



Attention : cette plateforme ne concerne que les défauts de réalisation de travaux de raccordement chez les particuliers

Pour toutes autres demandes :

- En cas de coupures de service, vous devez appeler votre FAI (fournisseur d'accès internet).
- En cas de dommages sur les infrastructures de fibres optiques dans la rue (ex : poteau cassé, câble fibre arraché ou pendulant), déclarez le sur : <https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr/?DSP=Doubs>
- Pour toutes questions d'éligibilité, d'adresse, de nouvelles constructions : contact@fibre-doubs.fr

EXEMPLES DE MALFAÇONS





Perçement de murs ou de montants de porte ou de fenêtre non autorisés / mal réalisés
Cheminement de câbles mal fixé ou gênant en intérieur ou en façade





fibres optiques abîmées (pincées ou en angle droit) = risque sur les débits de transmission
Prise optique sans étiquette et/ou posée dans un endroit pas pratique

12-5. Spectacle « L'énergie sur le divan » :

Le Président et Madame Valérie PAGNOT, vice-Présidente en charge notamment de la vie associative et culturelle, informent les participants de l'organisation, en partenariat avec le PNR Doubs-Horloger, le vendredi 19 avril à 20 h à la Mairie de Bonnetage du premier temps de la saison culturelle 2024 de la CCPR, à savoir la conférence burlesque « L'énergie sur le divan ». Ce spectacle de la compagnie ANPU d'environ 1h / 1h15 sera suivi par un temps d'échanges avec Inès MAIRE-AMIOT (Chargée de mission transition énergétique et mobilités au PNR) et l'artiste Laurent PETIT.

Madame PAGNOT insiste auprès des élus sur l'importance, de manière générale, afin d'assurer un bon niveau de fréquentation des manifestations et événements organisés par la CCPR, de diffuser l'information sur les réseaux sociaux.



12-6. Organisation d'une journée « Nettoyage de printemps » le samedi 13 avril :



13 – AGENDA :

Évènement :	Lieu :	Date / Horaire :
Rencontre Espace France Services / Mmes HORVAT (Préfecture) et VANLANDE (Animatrice réseau EFS)	Salle de réunion CCPR	Jeudi 11 avril 2024 / 10h
Rencontre CITEO / Présentation accompagnements financiers complémentaires	Salle de réunion CCPR	Vendredi 12 avril 2024 / 10h
Journée « Nettoyage de printemps »	Le Russey ; Bonnétage ; La Chenalotte ; Le Bizot ; Plaimbois ; Noël-Cerneux	Samedi 13 avril 2024
Pôle de réemploi du Bélieu / CAO (marchés de travaux)	PREVAL / Pontarlier	Mardi 16 avril 2024 / 9h – 11h
Définition des ZAER / Atelier 1 avec communes (Le Russey ; Bonnétage ; Mt-de-Laval ; Plaimbois ; Le Narbief ; Saint-Julien ; Gd'Combe ; Le Mémont ; Le Luhier ? Laval-le-Prieuré ?)	PNR Doubs-Horloger / Les Fontenelles	Mercredi 17 avril 2024 / 17h50
Comité de projet « Le Crêt des Ours » / « ABO Wind »	Salle multimédia	Jeudi 18 avril 2024 / 20h
Conférence burlesque « L'énergie sur le divan »	Mairie de Bonnétage	Vendredi 19 avril 2024 / 20h
Définition des ZAER / Atelier 2 avec communes (Noël-Cerneux ; La Chenalotte ; Le Barboux ; Montbéliardot ? Les Fontenelles ? Laval-le-Prieuré ? Le Luhier ? La Bosse ? Le Bizot ?)	PNR Doubs-Horloger / Les Fontenelles	Mercredi 24 avril 2024 / 17h50
Passage commission sécurité – visite de contrôle / Complexe sportif du Russey	Le Russey	Mardi 30 avril 2024 / 11h
Entretiens de recrutement / Poste « Animateur EFS - Assistant administratif CCPR »	Salle de réunion	Vendredi 3 mai 2024 / Matinée (à confirmer)
Comité final étude « Belvédères » PNR-DH	PNR Doubs-Horloger / Les Fontenelles	Lundi 6 mai 2024 / 14h – 16h

Évènement :	Lieu :	Date / Horaire :
Réunion de la commission « Culture – Vie Associative – Communication » / Examen des demandes de subvention des associations	Salle de réunion	Lundi 13 mai 2024 / 18h
Comité technique 1 étude « friches »	PNR Doubs-Horloger / Les Fontenelles	Jeudi 16 mai 2024 / 14h – 16h
Séminaire « Pôle Territorial de Coopération Économique – PTCE »	CC Portes du Haut-Doubs	Vendredi 17 mai 2024 / Après-midi
Bureau CCPR	Salle multimédia	Mercredi 22 mai 2024 / 20h
« G20 » (rencontre Présidents EPCI du Doubs)	CCDB / Baume-les-Dames	Jeudi 23 mai 2024 / 9h30 – 14h
Conseil communautaire CCPR	À définir	Mercredi 29 mai 2024 / 20h
Comité final programme MOBY (sensibilisation à l'écomobilité scolaire)	Salle polyvalente collège R PERROT / Le Russey	Jeudi 30 mai 2024 / 17h30
« APÉRO BUSINESS » avec les entreprises du territoire / CCI Saône-Doubs - CCPR	Annexe de la salle des fêtes / Le Russey	Mardi 4 juin 2024 / 19h30
Rencontre des responsables des Espaces France Services du Doubs	Salle d'honneur / Mairie du Russey	Jeudi 13 juin 2024 / 13h30
Comité technique 2 étude « friches »	PNR Doubs-Horloger / Les Fontenelles	Mardi 25 juin 2024 / 10h – 12h
Bureau CCPR	Salle multimédia	Mercredi 26 juin 2024 / 20h
Conseil communautaire CCPR	À définir	Mercredi 3 juillet 2024 / 20h

Monsieur Dimitri COULOUVRAT ajoute à l'agenda l'organisation d'une conférence, le 7 mai 2024 à la Chenalotte, consacrée à Monsieur Roger CUENOT, résistant et passeur du Val de Morteau décédé en déportation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les délibérations 2024-020 à 2024-022 et 2024-024 à 2024-026 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents BERTRAND Aline, BURNEQUEZ Pierre, COULOUVRAT Dimitri, FERNANDEZ Jean-Louis, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LEROUX Denis, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, PRETOT Bernard, RAMBAUD Manuela, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RUSSO Samuel, SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé

La délibération 2024-023 a été examinée au cours de cette séance à laquelle étaient présents BERTRAND Aline, BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Éric, COULOUVRAT Dimitri, FERNANDEZ Jean-Louis, GAIFFE Florian, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LEROUX Denis, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, PRETOT Bernard, RAMBAUD Manuela, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RUSSO Samuel, SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé

Les délibérations 2024-027 et 2024-033 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Éric, COULOUVRAT Dimitri, FERNANDEZ Jean-Louis, GAIFFE Florian, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LEROUX Denis, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, RAMBAUD Manuela, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, RUSSO Samuel, SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé

Les délibérations 2024-034 à 2024-047 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Éric, COULOUVRAT Dimitri, FERNANDEZ Jean-Louis, GAIFFE Florian, GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc, LEROUX Denis, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT Roland, RAMBAUD Manuela, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, RUSSO Samuel, SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Jean-Luc, RUSSO Samuel, SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Jean-Luc

Le Président Gilles ROBERT n'a pas pris part au vote lors du vote des CFU.

Monsieur ROBERT Gilles
Président de séance



Monsieur VIENNET Hervé
Secrétaire de séance



GR

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinés par le conseil communautaire lors de la présente séance a été publiée sur le site internet de la CCPR le 11/04/2024.

